



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Montpellier, le 30 janvier 2023 à 17h45

## **NFL Biosciences lance une levée de fonds d'environ 2,5 millions d'euros**

- Augmentations de capital dans le cadre d'une offre globale comprenant une offre réservée aux investisseurs professionnels et une offre au public destinée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid.
- Clôture de l'Offre PrimaryBid le 30 janvier à 22h et de l'Offre réservée aux investisseurs professionnels le 31 janvier 2023 avant l'ouverture des marchés (sous réserve d'une clôture anticipée).
- Fourchette de prix de 2,08 euros à 2,35 euros par actions nouvelles faisant apparaître une décote de 33,97% à 25,40% par rapport au cours de clôture de l'action NFL Biosciences ce jour du 30 janvier 2023.

**NFL BIOSCIENCES (Euronext Growth Paris – FR0014003XT0 – ALNFL), société biopharmaceutique développant des médicaments botaniques pour le traitement des dépendances et addictions, annonce aujourd'hui le lancement d'une levée de fonds d'environ 2,5 millions d'euros via l'émission d'actions nouvelles s'adressant aux investisseurs professionnels tels que définis ci-dessous et aux investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« Opération »).**

NFL Biosciences prévoit d'utiliser le produit de la levée de fonds pour soutenir le développement de ses programmes de recherche clinique dans l'indication du sevrage tabagique, de ses opérations de développement d'un candidat médicament dans l'indication de la réduction de la consommation d'alcool et ses opérations courantes. Cette levée de fonds permettra en particulier de compléter les financements de l'étude de phase II/III CESTO II, visant à démontrer l'efficacité de son candidat médicament botanique NFL-101 pour le sevrage tabagique (résultats escomptés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023), et de l'étude PRECESTO, évaluant le potentiel de NFL-101 à être associé au traitement par substitution nicotinique (résultats escomptés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023), ainsi que la poursuite du développement de NFL-301, destiné à réduire la consommation d'alcool.

**Pour Ignacio Faus, Directeur général de NFL Biosciences :** *« 2023 se présente comme une année riche sur le plan clinique avec de premiers résultats sur nos projets prioritaires au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour PRECESTO et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour CESTO II.*

*Il est important de savoir que le coût des études cliniques que nous menons est relativement faible en comparaison avec d'autres indications, notamment parce que le suivi des patients se fait en ambulatoire, tandis que le potentiel commercial, en sevrage tabagique notamment, est très important compte tenu du nombre de fumeurs et des limites des thérapies actuelles. Comme nous maintenons une structure de coûts fixes très faibles, les fonds sont très majoritairement alloués au financement des études cliniques et servent donc à augmenter la valeur potentielle des projets de NFL Biosciences.*

*Avec cette levée de fonds nous repoussons notre horizon de trésorerie jusqu'à mars 2024. En parallèle, nous avons toujours deux autres demandes de financement pour un montant global actuellement de 1,7 millions d'euros, en cours d'examen par Bpifrance. Une réponse est attendue dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. »*

## Une levée de fonds pour compléter le financement des études cliniques en cours de NFL-101 et poursuivre le développement de NFL-301

NFL-101 est un candidat médicament botanique issu de l'Institut Pasteur, développé cliniquement, composé de protéines naturelles extraites de feuilles de tabac, et dépourvu de nicotine. Il est protégé par 2 familles de brevets internationaux et a fait l'objet d'une troisième demande de brevet en 2022. 75% de la levée de fonds seront alloués au financement des deux études cliniques CESTO II et PRECESTO.

**CESTO II** • L'avancement de l'étude CESTO II est en ligne avec le calendrier prévu, avec 75% des 318 fumeurs recrutés sur les 9 centres d'investigation clinique qui participent à l'étude. NFL Biosciences anticipe une finalisation des recrutements à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre ce qui permettrait l'obtention des résultats sur les principaux critères à fin 2023. Les objectifs de CESTO II sont de sélectionner la meilleure dose et d'évaluer l'efficacité de NFL-101 par rapport au placebo. Le critère d'évaluation principal est l'abstinence continue pendant 4 semaines (critère FDA, *Food & Drug Administration*, États-Unis). De nombreux critères secondaires seront aussi évalués, comme l'abstinence continue pendant 6 mois (critère EMA, *European Medicines Agency*), le nombre de cigarettes fumées, les symptômes de sevrage et l'état de manque. Environ 55% de la levée de fonds sera allouée à la finalisation de cette étude clinique de Phase II/III.

**PRECESTO** • Cette étude clinique de Phase IIa, a pour objectif principal de valider la complémentarité de NFL-101 avec les autres traitements de sevrage tabagique et notamment les substituts nicotiques (timbres transdermiques (patches), tablettes, gommes à mâcher, inhalateurs et spray de nicotine) en vue du développement d'une méthode de traitement innovante associant NFL-101 et les autres méthodes de sevrage tabagique. L'étude PRECESTO comparera à un placebo la capacité de NFL-101 à réduire la satisfaction provoquée par les cigarettes et l'envie de fumer. C'est une étude randomisée en double aveugle qui inclura 34 fumeurs ne souhaitant pas arrêter de fumer et ayant une forte satisfaction à fumer dans un design en cross-over. Cette étude devrait renforcer l'attractivité de NFL-101 auprès des laboratoires pharmaceutiques qui commercialisent des médicaments de sevrage tabagique et qui pourraient être intéressés par des prises de licence. Environ 20% de la levée de fonds sera allouée à la mise en œuvre et au déroulement de cette étude clinique de Phase IIa. Les résultats de l'étude PRECESTO sont attendus au troisième trimestre 2023.

**NFL-301** • Ce candidat médicament naturel destiné à réduire la consommation d'alcool, fait l'objet d'un accord de co-développement avec ATHENA Pharmaceutiques depuis février 2022. Dans le cadre du partenariat, ATHENA Pharmaceutiques, un acteur leader de la mise au point et de la production de médicaments par voie orale prend en charge le développement et la production de NFL-301, et NFL Biosciences assure la définition et la conduite du programme clinique qui pourrait être initié aux États-Unis dans les prochains mois. En allouant environ 15% de la levée de fonds à ce projet, NFL Biosciences pourra assurer la poursuite du développement de NFL-301 et le dépôt d'une demande de type pre-IND auprès de la FDA (Food and Drug Administration) préalable à une future demande d'essai clinique. Le partenariat vise à développer NFL-301 au moins jusqu'à la démonstration de son efficacité contre un placebo dans l'indication de la réduction de la consommation d'alcool. NFL Biosciences et ATHENA Pharmaceutiques investiront conjointement et partageront les revenus futurs en fonction de leurs investissements respectifs.

Le solde de la levée de fonds, soit environ 10%, sera alloué au fonctionnement courant de la Société.

Avant réalisation de la levée de fonds, l'horizon de trésorerie de NFL Biosciences se situe à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023. Compte tenu du niveau de trésorerie actuel et du produit estimé de la présente la levée de fonds, NFL Biosciences repousse son horizon de trésorerie à mars 2024. En plus, deux autres demandes de subventions pour un montant global actuellement de 1,7 millions d'euros, en cours d'examen par Bpifrance, et dont la réponse est attendue dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, viendraient allonger cet horizon de trésorerie. NFL Biosciences continuera par ailleurs de solliciter des solutions de financement non dilutives auprès des institutions françaises et européennes.

## Modalités de la levée de fonds

La levée de fonds sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

**1) Une offre par voie d'émissions d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs professionnels** sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce d'une part et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier d'autre part (l'« Offre Réservée »). L'Offre Réservée sera réalisée en vertu des délégations consenties au Conseil d'administration aux termes des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2022.

L'Offre Réservée est destinée :

- (i) sur la base de la douzième résolution, aux catégories d'investisseurs suivants :
  - les sociétés, fonds d'investissement, family office, qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la santé et en particulier des biotechs, dont le Conseil d'administration fixera la liste étant précisé que le nombre de bénéficiaires ne pourra pas être supérieur à quinze ;
  - des holdings, fonds gestionnaires d'épargne collective ou des compagnies d'assurance-vie, spécialisés dans l'investissement dans les valeurs petites et moyennes du secteur de la santé et en particulier des biotechs ;
  - des sociétés ou des groupes de sociétés ayant une activité opérationnelle dans le secteur de la santé, de droit français ou étranger et dont le Conseil d'administration fixera la liste étant précisé que le nombre de bénéficiaires ne pourra être supérieur à vingt par émission ;
- (ii) sur la base de la treizième résolution, aux investisseurs visés à l'article L. 411-2-1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier.

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservée sera au moins égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 30% conformément aux délégations susvisées. Dans ce cadre la fourchette de prix, fixée entre 2,08 euros à 2,35 euros par actions nouvelles, fait apparaître une décote de 33,97% à 25,40% par rapport au cours de clôture de l'action NFL Biosciences le lundi 30 janvier 2023 qui est de 3,15 euros ainsi qu'une décote de 29,92% à 20,82% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse (du lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier 2023) égal à 2,9680 euros.

**2) Une offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid** en vertu de la 10<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mai 2022 (l'« Offre PrimaryBid »). L'Offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce. Le montant de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire par rapport à l'Offre Réservée et qu'elle représentera un maximum de 20% du montant de l'Offre Globale. Par ailleurs, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre Réservée n'est pas elle-même réalisée.

L'Offre Réservée s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. Conformément à la 10<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée, le prix de souscription des actions nouvelles qui sera déterminée à l'issue de ce processus dans le cadre de l'Offre Réservée sera au moins égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de

30%. Le prix des actions allouées dans le cadre de l'Offre Primary Bid sera identique à celui déterminé dans le cadre de l'Offre Réservee.

La construction accélérée du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservee débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 31 janvier 2023, sous réserve de toute clôture anticipée. L'Offre PrimaryBid débute également immédiatement et se clôturera ce jour à 22h, sous réserve de toute clôture anticipée.

Le prix définitif et le nombre final d'actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Réservee et de l'Offre Globale seront décidés par le Directeur général agissant sur délégation du Conseil d'administration de NFL Biosciences du 30 janvier 2023 en vertu et dans les limites des 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NFL Biosciences en date du 25 mai 2022.

NFL Biosciences annoncera le résultat de l'Offre Globale dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservee, dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions ordinaires nouvelles émises et le prix d'émission.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 2 février 2023. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, porteront tous les droits attachés aux actions, et seront admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth® Paris sous le même code ISIN FR0014003XT0.

Dans le cadre de l'Opération, et en cas de succès de celle-ci, NFL Biosciences a pris l'engagement, d'une part de ne pas procéder à une augmentation de capital par voie d'actions nouvelles pendant une période de 6 mois à compter de la réalisation de l'Opération sans l'accord préalable d'Invest Securities et, d'autre part de ne pas émettre d'obligations donnant droit à de nouvelles actions par voie d'échange ou conversion, assorties ou non de bons de souscription d'actions, jusqu'au 31 décembre 2023.

### **Intermédiaires financiers**

Invest Securities agit en qualité de coordinateur global - chef de file et teneur de livres dans le cadre de l'Offre Réservee.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid ([www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr)). L'Offre PrimaryBid ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse [ww.PrimaryBid.fr](http://ww.PrimaryBid.fr).

### **Facteurs de risque**

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à NFL Biosciences et à son activité. Les principaux risques sont ceux habituels pour une société de biotechnologie pharmaceutique. Une description détaillée des facteurs de risques rencontrés par la Société figure dans le document d'information du 15 juin 2021, article 4 « Facteurs de risques » (pages 15 à 33) disponible sur le site internet de la Société (<https://www.nflbiosciences.com/fr/documents>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de NFL Biosciences. Les facteurs de risques présentés dans lesdits documents sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants :

- le prix de marché des actions de NFL Biosciences pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;

- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de NFL Biosciences pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions de NFL Biosciences pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération, et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de NFL Biosciences;
- les actionnaires de NFL Biosciences pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures ;
- des titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de NFL Biosciences.

### **Avertissement**

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le « Securities Act »), tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. L'Opération pourra exceptionnellement s'adresser à un nombre limité (i) d'investisseurs qualifiés aux Etats-Unis (« qualified institutional buyers » ou « QIB ») au sens de la Règle 144A (« Rule 144A ») en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié et/ou (ii) des investisseurs institutionnels accrédités (« institutional accredited investors ») au sens de la Rule 501 (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la Regulation D du Securities Act (« IAI ») en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la Section 4(a)(2) du Securities Act, notamment dans le cadre de l'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes, sous réserve d'entrer dans les catégories déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Les actions de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'Opération en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions objets de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf dans les cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), ou (b) qui sont des high net worth entities au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l'émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l'Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d'autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d'une autre exemption d'enregistrement ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement en vertu du US Securities Act.

#### *À propos de NFL Biosciences*

---

NFL Biosciences est une société biopharmaceutique basée dans la région de Montpellier dont le candidat médicament botanique le plus avancé est une aide au sevrage tabagique. Baptisé NFL-101, ce produit naturel, extrait de feuilles de tabac standardisé et dépourvu de nicotine, est protégé par deux familles de brevets. NFL Biosciences entend proposer aux fumeurs qui souhaitent arrêter une alternative naturelle, sûre, efficace à long terme, d'administration courte et personnalisée.

Au-delà de NFL-101, NFL Biosciences a des projets de développement de médicaments botaniques pour le traitement des troubles de l'usage du cannabis et de l'alcoolisme.

Les actions NFL Biosciences sont cotées sur Euronext Growth Paris (FR0014003XT0 – ALNFL). Plus d'information sur [www.nflbiosciences.com](http://www.nflbiosciences.com)

#### *Contacts*

---

Bruno Lafont – [info@nflbiosciences.com](mailto:info@nflbiosciences.com) - 04 11 93 76 67

Agence Calyptus – [nflbiosciences@calyptus.net](mailto:nflbiosciences@calyptus.net) - 01 53 65 68 68